

France

[Accueil Microsoft France](#)

[Plan du site](#)

Microsoft

Rechercher sur Microsoft France :

OK

Logiciel Original

Accueil Logiciel Original
 Qu'est-ce que le piratage ?
 Reconnaître un vrai produit Microsoft
 L'activation de produit (MPA)

Bien gérer vos logiciels

Contactez-nous
 Plan de cet espace

Un doute ?
 Une question ?
 Le service client
 Microsoft est à
 votre écoute
 0 825 827 829

[Accueil Logiciel Original](#) > [Reconnaître un vrai produit Microsoft](#)

Logiciel et licence



Parmi tous les documents qui vous sont fournis avec un logiciel, le contrat de licence est la seule preuve légale que vous êtes titulaire du droit d'utiliser le logiciel.

Sur cette page

- ↓ [Qu'est-ce-qu'une licence ?](#)
- ↓ [Le Contrat de Licence Utilisateur Final \(CLUF\)](#)



Qu'est-ce-qu'une licence ?

La licence est un contrat qui vous donne le droit d'utiliser un logiciel. Il est indispensable de conserver ce contrat tant que vous détenez le logiciel.

Notez bien que ce contrat doit toujours vous être fourni avec le logiciel que vous achetez.

Le plus souvent, le CD-Rom contenant le logiciel est fermé par un sceau comportant une mention vous informant que sa rupture équivaut à une acceptation de votre part des termes, clauses et conditions du contrat de licence et marque votre engagement à les respecter.



Une lecture attentive du contrat de licence spécifique est nécessaire, car y sont reportés tous vos droits et obligations concernant l'utilisation de ce logiciel.

Vous ne pouvez en aucun cas utiliser le logiciel dans des conditions qui ne sont pas expressément prévues dans le contrat de licence.

Si vous avez acquis des logiciels Microsoft en nombre grâce à un programme de licences, consultez la partie [Bien gérer vos logiciels](#).

↑ [Haut de page](#)

Le Contrat de Licence Utilisateur Final (CLUF)

Le Contrat de Licence utilisateur Final est le contrat qui vous autorise à utiliser un produit ; il vous garantit des droits spécifiques pour l'utilisation d'un logiciel Microsoft sur votre ordinateur.

Élément fondamental de votre logiciel, vous devez conserver le CLUF, seule pièce prouvant l'originalité de votre produit. En installant, en copiant ou en utilisant de quelque autre manière le produit logiciel, vous reconnaissez être lié par les termes du CLUF.



En cas de désaccord

Si vous êtes en désaccord avec les termes de ce contrat, vous devez retourner le produit logiciel à l'endroit où vous vous l'êtes procuré afin d'en obtenir le remboursement intégral.

Si vous ne conservez pas votre logiciel

- En cas de cession de votre logiciel, le contrat

de licence sera transféré au nouvel acquéreur du logiciel. Vous perdez ainsi tout droit d'utilisation, donc vous ne pouvez pas conserver légitimement de copie du logiciel cédé.

- En cas de mise au rebut du logiciel, du fait de sa vétusté par exemple, vous pourrez soit détruire tous les exemplaires du logiciel ainsi que le contrat de licence, soit conserver en un même endroit tous les exemplaires du logiciel et le contrat de licence correspondant.

Dans la partie : [Reconnaitre un vrai produit Microsoft](#)

▣ [Vue d'ensemble](#)

▣ Liste d'articles :

▣ 1. **Logiciel et licence**


▣ 2. [Les fonctions de sécurité](#)

▣ 3. [Les réflexes à avoir](#)

▣ 4. [Service d'Authentification Microsoft](#)

▣ [Questions / Réponses](#)

[↑ Haut de page](#)

1 sur 4 

[Gérez votre profil](#) | [Contactez Microsoft](#)

©2004 Microsoft Corporation. Tous droits réservés. [Conditions d'utilisation](#) | [Marques](#) | [Confidentialité](#) | [A propos de ce site](#)